

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoint, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donné procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_034

5. Délégations du conseil municipal au Maire

Le code général des collectivités territoriales, en son article L.2122-22, permet au conseil municipal de déléguer au Maire tout ou une partie de ses compétences.

En contrepartie de ces délégations, le Maire communique au conseil, lors de chaque séance, les décisions qui ont été prises par lui au titre de cette délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne délégation à M. le Maire, pour toute la durée de la présente mandature pour :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les travaux, les fournitures et les services dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. Le conseil municipal fixe la limite aux opérations d'un montant inférieur à 500 000 € ;

- D'intenter au nom de la commune tant en défense qu'en demande et devant toutes les instances et degrés de juridiction les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (pour les communes de moins de 50 000 habitants) ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal. Le conseil municipal fixe la limite aux opérations d'un montant inférieur à 10 000 € par sinistre ;
- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévues par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 300 000 € ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214 du même code ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :
Patrick RIEGERT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoint, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_035

6. Renouvellement des membres de la Commission communale des impôts directs : proposition des personnes appelées à siéger

Suite à l'élection du nouveau conseil municipal, et conformément à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), la Commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Cette commission donne son avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations, et peut être consultée pour avis les paramètres départementaux d'évaluation utilisés pour les locaux professionnels.

Pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur régional ou départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Dresse la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de commissaires de la Commission communale des impôts directs comme suit :

1. M. Baeumlin Alain
2. M. Chretien Laurent
3. M. Eggenspieler François
4. M. Grunenwald Christophe
5. M. Gschwind Claude
6. Mme Ispa Dominique
7. M. Kervenic Stéphane
8. M. Litzler Dominique
9. M. Muller Bernard
10. M. Munch Patrick
11. Mme Osinski Eliane
12. M. Pittela Léon

13. M. Rueher Jean-François
14. M. Scherrer Laurent
15. Mme Schmitt Thérèse
16. M. Schur Gérard
17. M. Simon Michaël
18. M. Susselin Claude
19. M. Weibel Alain
20. M. Weigel Marc
21. Mme Welmelinger Mariette
22. M. Welmelinger Nicolas
23. M. Wiss Olivier
24. Mme Wunenburger Anne

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
Patrick RIEGERT



République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_036

7. ADAUHR : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

M. le Maire informe que la Commune est membre de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR-ATD Alsace. Cette agence a pour mission d'apporter aux collectivités adhérentes une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les constructions et aménagements publics, le patrimoine bâti, l'information géographique.

L'article 4 des statuts indique que les communes sont représentées par les maires ou leurs représentants. Un membre suppléant peut être désigné en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Désigne M. Patrick Riegert comme représentant titulaire auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR-ATD Alsace.
Désigne M. Maxime Lemallier comme représentant suppléant auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR-ATD Alsace.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :

Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
Patrick RIEGERT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoint, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_037

8. Désignation d'un correspondant défense

Créé en 2001, le correspondant défense a pour mission d'informer les citoyens sur la politique de défense de la France, de sensibiliser les jeunes aux activités de la défense, notamment au parcours de la citoyenneté, et d'assurer un rôle sur le devoir de mémoire.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Désigne Fabien Dietschy au poste de correspondant défense de la Commune de Waldighoffen.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

Patrick RIEGERT



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_038

9. Désignation de référents communaux frelons asiatiques

Pour limiter la prolifération du frelon à pattes jaunes (frelon asiatique), le Groupement des Défense Sanitaire Apicole (GDSA) organise la lutte en s'appuyant sur des référents de terrain agissant chacun sur un territoire d'EPCI.

Des particuliers se sont aussi engagés dans la lutte contre les frelons. La Commune a posé 10 pièges acquis grâce à une commande groupée organisée par la Communauté de Communes Sundgau (CCS). 9 reines fondatrices ont déjà été capturées.

M. Romuald Lutz demande s'il y a encore des pièges disponibles. M. le Maire répond que ceux achetés par la Commune sont tous posés. Il faut attendre les nouvelles décisions de la CCS à ce sujet.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Désigne Mme Marion Abrial et M. Thierry Schur référents frelons pour la Commune de Waldighoffen. Ils sont rattachés à M. Christophe Grunenwald, adjoint en charge de l'environnement.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par **18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
Patrick RIEGERT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoint, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HESSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_039

10. Commission consultative de la chasse

La Commission consultation de la chasse est consultée pour avis notamment sur le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place par convention de gré à gré, le choix du mode de mise en location des lots par adjudication ou appel d'offres, divers agréments et les sujet relatifs à la gestion de chasse (nomination des gardes-chasses, cession ou résiliation du bail

Elle est composée par :

- Le Maire ou son représentant, président de droit
- Deux conseillers municipaux au minimum
- Des représentants de la fédération des chasseurs, ONF, CNPF, GIC, FDIDS, OFB, DDT, locataire de la chasse

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

- M. Patrick Riegert, Maire, Président de droit,
- M. Christophe Grunenwald
- M. Olivier Heissler

membres de la Commission consultative de la chasse.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :

Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :
Patrick RIEGERT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HESSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_041

12. Vente SCI Vallée de l'III / JBT Plast

Le 02 avril 1996 la Commune de Waldighoffen a vendu à la société SCI Vallée de l'III les parcelles cadastrées section 3 n°417/49 d'une contenance de 42,95 ares et n°408/49 d'une contenance de 0,43 ares.

Dans cet acte est prévu un droit de résolution au profit de la Commune en cas de non-paiement du prix de vente et d'une interdiction de vendre et morceler avant la fin des travaux.

Le prix de vente a été réglé en mai 1996.

Ces charges ne comportant pas de date extrême d'effet, leur radiation ne peut intervenir qu'en vertu d'une mainlevée consentie sous forme authentique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la SCI Vallée de l'III a procédé au paiement du prix de vente ainsi qu'aux travaux d'aménagement et de transformation du bien,

Autorise la radiation des charges n°AMALFI C2008ALT022992 et C2008ALT022993.

Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de mainlevée et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

Patrick RIEGERT



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoint, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_042

13. Cession d'un véhicule communal

Un véhicule de marque Piaggio n'est plus en service. Acheté le 19 avril 2010, il nécessitait beaucoup de réparation.

Il est proposé de vendre ce véhicule en l'état à M. Frédéric Erb, demeurant à Riespach, au prix de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la sortie du véhicule de marque Piaggio, immatriculé CA-672-DW, de l'actif de la Commune.

Approuve la cession dudit véhicule à M. Frédéric Erb.

Fixe le prix de vente à 200 €.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
Patrick RIEGERT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_043

14. Location d'une parcelle agricole rue de l'Artisanat

M. le Maire informe que la commune a acheté la parcelle cadastrée section 8 n° 387, lieudit Langacker, d'une contenance de 31,66 ares, dans le but d'y construire un atelier communal. Cette parcelle était exploitée précédemment par M. Éric Brand pour la SCEA Au gré du vent.

Le projet de construction d'un atelier ne se faisant pas dans l'immédiat, M. le Maire propose de louer ce terrain.

Trois candidats se sont manifestés :

M. Éric Brand au nom de la SCEA Au gré du vent,
M. Hubert Meister,
M. Anthony Litzler.

M. le Maire propose de louer le terrain à M. Anthony Litzler.

Mme Dominique Ispa demande quelle sera la durée de location.

M. le Maire répond qu'il n'y aura pas de durée. Le bail sera dénoncé si un projet se concrétise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la location de la parcelle cadastrée section 8 n° 387, lieudit Langacker, d'une contenance de 31,66 ares, à M. Anthony Litzler, aux conditions de fermage en vigueur.

Autorise M. le Maire à signer le bail et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :

Elise ORIEZ



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

Patrick RIEGERT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/04/2026

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
09/04/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISSLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Absents excusés : M. WILHELM Erwan (a donnée procuration à M. RIEGERT Patrick), M. LEMALLIER Maxime (a donnée procuration à M. BAEUMLIN Alexandre), M. SCRIMA Raphaël (Installé dans les fonctions de conseiller municipal le 14/04/2026).

2026_044

15. Vote des taux des impôts locaux 2026

M. le Maire présente l'état n°1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence et les allocations compensatrices.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,93 %
- taxe d'habitation : 17,07 %

Charge M. le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
Elise ORIEZ



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
Patrick RIEGERT

